



TROPHEE DEPARTEMENTAL ADULTES - TDA 06

Objet : Règlement **Valable pour la saison 2019-2020**

Comité Départemental de Badminton
BAD'06
2239 avenue de Provence
06140 VENCE

Vence, le 07 janvier 2020

Article 1 :

- 1.1 BAD'06 organise un circuit de Trophées Départementaux Adultes (TDA). Ces compétitions s'adressent aux catégories d'âges suivantes : **Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans**, sur des étapes de simples, de doubles et de mixtes.
- 1.2 Ce circuit comprend si possible 10 étapes chacune sur une journée.
Le Championnat Départemental Adultes n'est pas inclus dans le circuit des TDA.
- 1.3 Ces compétitions, dont chaque autorisation est demandée par BAD'06 à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) via POONA, sont ouvertes en priorité aux joueurs et joueuses licenciés FFBaD des Alpes-Maritimes/Monaco.
Les licenciés des autres départements de la Ligue PACA sont invités à y participer.
- 1.4 Sauf exception, lors de chaque journée de TDA, une seule discipline sera proposée aux joueurs.
- 1.5 Avant chaque journée de TDA, les responsables des clubs seront avisés par la Commission Adultes du ou des différents tableaux qui seront proposés.

Article 2 :

- 2.1 BAD'06 fait appel à un Juge Arbitre pour établir les tableaux, officier pendant la compétition et transmettre les résultats à la Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT – *pour homologation de la compétition*) dans un délai de 5 jours, accompagnés du rapport de juge arbitre signé. Le GEO de la compétition se doit de faire remonter les résultats sur POONA.
- 2.2 Le club accueillant la compétition se doit de respecter le cahier des charges imposé par le BAD'06.
- 2.3 Les matchs sont joués avec des volants en plumes de classement standard (voir la liste officielle des volants classés FFBaD pour la saison concernée sur le site internet de la FFBaD) et ils sont à la charge des participants.



Article 3 :

- 3.1 Les inscriptions seront effectuées sur le site dédié (Badiste - *tant que le système d'inscription en ligne de la FFBaD n'est pas actif* - puis le Système d'Inscription en Ligne de la FFBaD dès son activation).

Le nombre d'inscrit pour cette compétition sera limité à 75 joueurs.

- 3.2 Le montant de l'inscription est de **13 euros** par joueur à régler à BAD'06 après la compétition. Pour chaque étape, il est demandé un paiement unique par club.
Ce paiement devra être effectué au plus tard une semaine après réception de la facture émise par Bad'06, par virement bancaire prioritairement ; un courriel mentionnant la raison du paiement doit être obligatoirement envoyé à la « Commission Compétitions » et au « Trésorier de Bad06 ».

A défaut de paiement sur une étape, le club ne pourra pas inscrire ses joueurs à la compétition suivante tant que le paiement n'aura pas été effectué.

De plus, une majoration de 10€ par semaine de retard sera demandée par le BAD'06 (toute semaine commencée étant due).

Article 4 :

- 4.1 Les dates particulières sont :

Date de Clôture des inscriptions : **le mercredi 15 janvier 2020**

Date de Prise en compte du CPPH : **le jeudi de la semaine précédant la compétition** ⇔ soit J-9 ou J-10 selon le jour du TDA,

Date de confection des tableaux : **le samedi de la semaine précédant la compétition** ⇔ soit J-7 ou J-8 selon le jour du TDA.

- 4.2 S'il est nécessaire de limiter le nombre de joueurs admis à participer, les joueurs désignés ci-dessous seront enlevés des tableaux, dans l'ordre suivant :

- 1°) les joueurs non licenciés dans un club hors des Alpes-Maritimes ou de Monaco,
- 2°) si les joueurs sont encore trop nombreux, ne pourront pas participer à la compétition les **joueurs masculins** de la catégorie « minime », puis de la catégorie « cadet » dont le classement est inférieur au classement R6 (à savoir les classements D, P et NC) ;
- 3°) si les joueurs sont encore trop nombreux, ne pourront pas participer à la compétition les **joueuses** de la catégorie « minime », puis de la catégorie « cadet » dont le classement est inférieur au classement D9 (à savoir les classements P et NC) ;
- 4°) si les joueurs sont encore trop nombreux, ne pourront pas participer à la compétition les **joueurs masculins** de la catégorie « minime », puis de la catégorie « cadet » restants ;
- 5°) si les joueurs sont encore trop nombreux, ne pourront pas participer à la compétition les **joueuses** de la catégorie « minime », puis de la catégorie « cadet » restantes ;



6°) si les dispositions ci-dessus ne permettent pas de faire jouer tous les joueurs inscrits dans les catégories conservées, les joueurs inscrits les premiers sur le site dédié seront prioritaires.

4.3 Les tableaux seront effectués par Top (A / B / C / ...).

Les joueurs (respectivement paires) seront positionnés dans les Top en fonction de leur CPPH (respectivement CPPH de la paire) au moment du tirage au sort.

La priorité sera donnée à l'homogénéité des CPPH des joueurs (respectivement paires) au sein de chaque Top afin d'avoir un écart de niveau raisonnable entre le CPPH le plus haut et le plus bas.

4.4 Hormis pour les tableaux composés d'une poule unique, la compétition se déroulera en deux phases.

- la 1^{ère} en poule,
- la seconde en Elimination Directe avec les deux premiers de chaque poule de la 1^{ère} phase,
- Si les contraintes horaires le permettent, un match pour la 3^{ème} place sera organisé,
- Si les contraintes horaires le permettent, un tableau de consolante sera effectué.

4.5 Les têtes de séries et les têtes de poules **seront déterminées** à partir du CPPH à la date du tirage au sort,

4.6 Le logiciel Bad plus sera utilisé pour la confection des tableaux et la gestion de la compétition

Article 5 :

5.1 Chaque mineur inscrit à un TDA doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs

Le modèle préconisé par BAD'06 est présenté en Annexe 2

5.2 Du point de vue sportif, les forfaits et retards seront traités en accord avec la réglementation fédérale en vigueur. Du point de vue financier, les forfaits constatés ou annoncés le jour de la compétition ainsi que les forfaits mentionnés « A Justifier » dans le rapport du JA ne seront pas remboursés.

5.3 Lors du circuit des Trophées Départementaux Adultes, BAD'06 appliquera sur le plan sportif la procédure de gestion des forfaits édictée par la FFBAD.

6.1 BAD' 06 se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

6.2 L'inscription d'un joueur suppose l'acceptation totale du présent règlement par celui-ci et par son club



Annexe 1 : **Cahier des Charges des Juges Arbitres** **Pour l'encadrement d'un TDA Saison 2019 / 2020**

Avant la compétition :

Etablir les tableaux et l'échéancier en respectant le règlement : articles 4 et 5.

Communiquer toute modification d'inscription reçue directement à la « Commission Compétitions ».

Le jour de la compétition :

Remplir la fiche d'information envoyée en cas de labellisation EcoBad afin de permettre de calculer la réversion pour les clubs accueillant la compétition.

Après la compétition :

Le JA remonte son Rapport et le Fichier BAD+ à la CLOT, et à la Commission Adulte de BAD06.

Le GEO remonte les résultats dans POONA.



Annexe 2 : **Encadrement des mineurs** **aux « Compétitions Adultes » organisées par BAD'06**

Je soussigné M/Mme

.....

Président(e) du (Nom du club en toutes lettres)

.....

atteste sur l'honneur que le Club possède l'autorisation parentale des parents (tuteurs) de chaque mineur participant à une Compétition Adultes organisée par BAD'06 (Comité Départemental de Badminton des Alpes-Maritimes) durant la saison 2019/20 et que l'adulte représentant le (Abréviation du Club)restera dans le gymnase durant l'intégralité des matchs des jeunes concernés.

☞ Pour les Interclubs Départementaux (ICD), l'adulte représentant le Club sera le Capitaine de l'Equipe.

☞ Pour les TDA (TDA) et le Championnat Départemental Adulte, le nom de l'adulte représentant le Club sera mentionné lors de l'inscription sur le site badiste.fr.

En cas d'absence de cette personne, j'ai conscience que le Juge Arbitre de la compétition peut refuser la participation des mineurs du club.

Fait à Le Signature du (de la) Président(e)